

DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE

INITIALE PROLONGATION



Boîte mail DAMHU :
etudiants.hospitaliers@chru-lille.fr

RAPPEL

Selon l'article R. 6153-26 du code de la Santé Publique, il existe **4 motifs** de mise en disponibilité :

Convenances personnelles** - Durée : 6 mois minimum renouvelable 4 fois
Condition : 1 an de fonctions effectives

Etudes ou recherches présentant un intérêt général* - Durée : 6 mois minimum renouvelable 4 fois - JUSTIFICATIF A PRODUIRE
Condition : 6 mois de fonctions effectives

Stage de formation / de perfectionnement en France ou à l'étranger* - Durée : 6 mois minimum renouvelable 4 fois - JUSTIFICATIF A PRODUIRE
Condition : 6 mois de fonctions effectives

Accident ou maladie grave du conjoint ou d'un enfant** - Durée : 6 mois minimum renouvelable 4 fois - JUSTIFICATIF A PRODUIRE

(*) : Possibilité d'effectuer des gardes d'internes, dans un établissement public de santé

(**) : Impossibilité d'effectuer des gardes d'internes, dans un établissement public de santé

La procédure conjointe mise en place par l'ARS, l'Université de Lille et le CHU de Lille prévoit la transmission par la DAMHU, pour avis,

NOM :

NOM MARITAL :

PRENOM :

MATRICULE :

ADRESSE :

TEL :

EMAIL :

FONCTION : Choisissez un élément.

DES OU DESC :

ANNEE DE CONCOURS : Choisissez un élément.

NOMBRE DE STAGES VALIDES A LA DATE DE LA DEMANDE : Choisissez un élément.

MOTIF DE MISE EN DISPONIBILITE : Choisissez un élément.

DATE DE DEBUT:

DUREE :

Demande à envoyer par mail
OBLIGATOIREMENT à la
DAMHU avant le :

1er Février pour
le semestre de
Mai

1er août pour le
semestre de
Novembre



ATTENTION

Date et signature du
demandeur